



## Comment se défendre de harcellements multiples ?

-----  
Par Visiteur

Séparé depuis la nuit du 9 au 10 Septembre 2009, suite à des violences conjugales de la part de mon ex-conjoint, condamné au tribunal correctionnel de Gap à 3 mois avec sursis et des dommages et intérêts à me devoir ainsi qu'à mon fils qui a reçu divers coups en tentant de calmer la situation extrême de violences!

Mon agresseur Monsieur depuis ne cesse de mener à mon encontre tout types de harcellements possibles, ainsi que des des menaces verbales et physique !

A l'audience de sa condamnation le délégué du procureur a pourtant bien tenté de le mettre en garde pour toute tentatives d'intimidation ou de menaces ou de violences..

Hors ces avertissements n'ont été que orales et donc non retranscrit par écrit. De ce fait on refuse de prendre à chacuns de ses faits à mon encontre mes plaintes, et on refuse encore plus de transmettre mes revendications auprès de Monsieur le procureur, comme me l'avait pourtant conseillé le délégué qui m'a entendu lors du tribunal!

J'ai droit à tout par mon agresseur:

Si je vais faire mes courses dans le ED ou travaille mon actuel compagnon, il me poursuit dans tous les rayons murmurant des menaces (c'est que le début j'en ai pas fini avec toi, ta vie va être un enfer!...)!

Il m'attends même sur le parking me présentant le tranchant de la gorge avec un sourire sadique!!!

Il a fait une lettre corbeau à mes allocations familiales pour me faire interrompre mes prestations soit disant que je retravaillais hors je suis mère au foyer!

Il a même été jusqu'à lancer une procédure à mon encontre pour commandement de restitution de biens alors que c'est lui qui est parti avec les 3/4 de mes affaires en plus des siennes (main courante établie par les policiers sur places lors de son déménagement de mon domicile avec facture de location de camion qu'il a utilisé en son nom ce jour là au profit du conducteur de son meilleur ami (présenté qui plus est comme témoin oculaire pour avoir soit disant vu chez moi ses meubles alors que nous ne cotoyons certainement pas!!

Mon agresseur et moi avons acheté un véhicule en commun, certes il avait fait le crédit en son nom mais je lui est versé de fortes sommes en prévision de cet achat et durant le crédit contracté en notre vie commune, sans parler de toutes les réparations que j'ai dû payer ainsi que l'entretien vidanges etc...

1 mois environ après notre séparation celui-ci est revenu en douce avec son meilleur ami me dérober le véhicule....

et d'autres procédures en cours

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends parfaitement la situation mais la seule solution est de déposer plainte auprès de la gendarmerie ou du commissariat pour menaces. Vous pouvez également adresser directement votre courrier au procureur de la République.

Bien cordialement

-----  
Par Visiteur

Ça j'ai bien compris mais comment faire pour qu'ils acceptent de prendre ma plainte je vous en ai expliqué qu'on feignait pas m'entendre je vis dans l'angoisse et la peur permanente! quels articles de lois puis-je utiliser pour m'imposer?

-----  
Par Visiteur

Madame,

Je comprends bien mais hormis renouveler votre plainte vous ne pouvez rien faire.

Il n'y a aucun article qui oblige les services de police à prendre votre plainte d'où ma suggestion d'adresser directement votre courrier au procureur de la République.

Par ailleurs je ne comprends pas pour quelle raison votre plainte n'est pas prise en considération.

Bien cordialement

-----  
Par Visiteur

Il disent que c'est toujours comme ça ls ruptures! Est il vrai que j entre dans le cadre de violences criminel au vu que ça dure depuis déjà un an et qu il continu jusqu a venir devant chez moi et poursuit des procédures abusives etc...

-----  
Par Visiteur

Madame

Dans ce cas écrivez directement au procureur.

Est il vrai que j entre dans le cadre de violences criminel au vu que ça dure depuis déjà un an et qu il continu jusqu a venir devant chez moi et poursuit des procédures abusives etc...

L'infraction commise ne devient pas criminelle avec le temps. La distinction entre un délit et un crime repose sur des degrés liés aux préjudices et non sur le temps.

Bien cordialement